

## PROFESSION INDÉPENDANTE

URSSAF PARIS REGION PARISIENNE  
93518 MONTREUIL CEDEX

2112C 940

A MONTREUIL, le 15 Décembre 2011

E940-151211-2056344007494-1 1-007494-016 186



2 11349A 1D3-1100-00

Tél.: 08.20.01.10.10 www.urssaf.fr

**POUR NOUS CONTACTER**TEL 0 820 01 10 10 (0,12€ TTC/MIN)  
GROUPE 1435

## RÉFÉRENCES

NNI	261023818511549
N° Siret	40341595300021
N° TI	940 130951227001003 4

MME REVELLAT EVELYNE  
SARL KHEPRI FINANCE  
129 BD PASTEUR  
94360 BRY SUR MARNE



Page 1 / 2

## PRÉLÈVEMENTS MENSUELS 2012

Madame,

Vous avez choisi de payer vos cotisations sociales personnelles par prélèvement mensuel.

Les montants indiqués ci-dessous correspondent à vos cotisations provisionnelles 2012 allocations familiales et CSG/CRDS ainsi qu'à la contribution à la formation professionnelle.

Ces cotisations seront prélevées sur le compte suivant :

CODE ETABLISSEMENT BANCAIRE : 30002  
CODE GUICHET : 07650  
N° DE COMPTE BANCAIRE : 0000070641F

IBAN - Identifiant international de compte : FR10 3000 2076 5000 0007 0641 F47  
BIC - Identifiant international de l'établissement : CRLYFRPPXXX

Par ailleurs, en octobre 2012, il sera procédé à la régularisation de vos cotisations provisionnelles 2011, sur la base de vos revenus professionnels définitifs 2011. Vous recevrez, le cas échéant, un appel de cotisations complémentaire pour les mois de novembre et décembre 2012.

Mes collaborateurs se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement,  
Le Directeur

Dates	Montants	Dates	Montants
5 janvier 2012	114	5 juin 2012	114
6 février 2012	167*	5 juillet 2012	114
5 mars 2012	114	6 août 2012	114
5 avril 2012	114	5 septembre 2012	114
7 mai 2012	114	5 octobre 2012	117
<b>TOTAL</b>			<b>1 196 €</b>

\* dont contribution à la formation professionnelle 2011 : 53 euros.

# MIEUX COMPRENDRE LE CALCUL DE VOS COTISATIONS PERSONNELLES

## MONTANTS DÉCLARÉS POUR L'ANNÉE 2010

	Montants
Revenus professionnels non salariés (dont revenus de remplacement et cotisations facultatives)	7 458
Cotisations sociales personnelles obligatoires (hors CSG-CRDS)	1 793

## DÉTAIL DU MONTANT DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS PROVISIONNELLES 2012

Cotisations/contributions	Assiette retenue	Taux (%)	MONTANT DÛ
Allocations familiales	7 458	5,40	403
Formation professionnelle (base forfaitaire)	35 352	0,15	53
CSG/CRDS sur revenus d'activité et sur cotisations sociales personnelles obligatoires	9 251	8,00	740*
	<b>TOTAL</b>		<b>1 196 €</b>

\* dont 472 euros déductibles fiscalement.